

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 46 fr. Six mois, 26 fr. Trois mois, 15 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 6 Jeudi, 7 Vend., 8 Sam. with corresponding events like Hyacinthe, Romuald, Jean de M.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département. M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include 7 h. 30' du matin, 7 heures du soir, 10 heures du soir with destinations like Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, Montauban, Figeac, Cahors.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 1^{er} février 1862.

BULLETIN

Les journaux les plus importants de Londres donnent l'approbation la plus entière aux sentiments exprimés par l'Empereur dans son discours d'ouverture. Tous s'accordent à interpréter le sens de ses paroles comme très favorable au maintien de la paix.

L'Empereur des Français a encore une fois déçu les espérances et les calculs inspirés par les désirs de la malveillance. Le discours qu'il a prononcé à l'ouverture des Chambres, n'est pas la moins importante de ces communications annuelles qui, pendant dix ans, ont agité ou tranquillisé l'opinion de l'Europe.

A Vienne, le discours du trône de l'Empereur des Français était attendu, comme toujours, avec la plus vive curiosité. C'est pour nous, dit la Gazette du Danube, une vraie satisfaction que la consolidation de la paix y soit reconnue et présentée comme un intérêt majeur.

A l'étranger, comme en France, partout un accueil profondément sympathique a été fait au discours de l'Empereur.

Il est encore question, à Turin, de dissoudre la Chambre et de modifier le Ministère. Mais la difficulté de composer un Cabinet susceptible d'avoir une sérieuse majorité dans le Parlement, fait échouer toutes les combinaisons.

Le Pape est remis de son indisposition. Il a donné, le 24, ses audiences habituelles.

D'après une dépêche de Rome, le St-Père s'est montré très-mécontent de la manifestation que le parti clérical a tentée le jour de la chaire de Saint-Pierre, à cause de la courte manifestation italienne, qu'elle a provoquée de la part du comité national.

Les embarras financiers de la Russie viennent de mettre le gouvernement dans la nécessité d'augmenter les impôts et les autres revenus du Trésor public. Un édit de l'Empereur ordonne qu'à partir du 1^{er} Janvier un nouvel impôt grèvera les personnes des classes imposables; qu'une augmentation sera faite sur le prix du papier timbré ainsi que sur les droits d'entrée des produits des provenances étrangères, à l'exception du sucre. Il y est également question d'augmenter la taxe des envois par la poste y compris les lettres simples ou chargées.

La Porte s'occupe activement des réformes projetées. Les impôts sur le sel, le tabac et les spiritueux, ainsi que l'organisation d'agents de change et de courtiers, sont étudiés par des commissions mixtes.

A. LAYTOU.

Résumé de l'exposé sur la situation de l'Empire.

PREMIER ARTICLE.

L'exposé s'occupe d'abord des services rattachés au ministère de l'intérieur. Il constate que,

Gabrielle sur sa position; mes avertissements, joints à une scène désagréable qu'elle a eue ce matin avec le marquis, l'ont tellement impressionnée, qu'elle aspire de toute son âme à fuir les dangers qui la menacent. Je l'ai donc sondée tout à l'heure pour savoir si, à cette fin, elle acceptait notre aide et notre protection. J'ai même lancé certaines allusions à ton amour; elles n'ont point semblé l'effaroucher. A toi de frapper le dernier coup: écris à Gabrielle, parle-lui de ta passion, conclus en proposant de la sauver, de l'enlever dès ce soir à ses tyrans.

Robert prit la plume; mais l'adroite Emilie sut, sinon lui dicter, au moins lui inspirer toute sa lettre. Après une peinture brûlante de l'amour du comte, elle se terminait ainsi:

« Les sentiments que je vous exprime là vous étaient connus, ma chère Gabrielle, et, si j'ose en croire les apparences, ils ont trouvé grâce devant vos yeux. Vous êtes malheureuse; l'avenir vous effraie et le présent vous pèse; confiez donc votre sort au plus dévoué des amis. Ce soir à onze heures je serai avec une voiture à la petite porte du parc de Ternouire. Si vous consentez à suivre à l'étranger celui qui vous aime plus que sa vie, renvoyez-moi cette lettre après y avoir glissé une seconde feuille de rose rouge comme celle que j'y renferme. Vous la reconnaîtrez; je l'emprunte à la fleur qui est tombée hier de votre main dans ma main. »

Emilie prit la lettre, y mit elle-même la seconde feuille de rose, la remit à son frère deux heures après; puis, au milieu de leurs préparatifs de voyage, trouva moyen de la lui dérober. Elle se proposait de

durant l'année 1861 « la tranquillité la plus profonde n'a cessé de régner à l'intérieur, malgré la cherté des subsistances et le contre-coup des événements d'Amérique qui ont paralysé ou ralenti le travail dans plusieurs centres industriels. L'administration n'a rien négligé pour venir en aide aux ouvriers inoccupés et alléger des souffrances qui ne cesseront pas d'être l'objet de sa plus active sollicitude. »

A propos des institutions spéciales de bienfaisance, l'exposé dit que « les mesures prises à l'égard des associations non autorisées, n'ont eu pour but que de consacrer de nouveau le principe de l'égalité devant la loi, sans arrêter en aucune façon l'essor de la charité publique. »

Après avoir constaté l'amélioration obtenue, par de rigides garanties, en faveur des familles émigrant en Algérie et en Amérique, l'exposé rappelle qu'en raison d'une vigilance aussi sévère qu'opportune on a mis un frein à l'ivrognerie et que le nombre des cabarets diminue chaque jour.

Un paragraphe est consacré au juste éloge des conseils généraux et des conseils municipaux, que nous appellerons les artisans dévoués et assidus de la prospérité nationale. Sur 38,000 conseils municipaux, 32 seulement ont été frappés, dans le cours de l'année, de mesures administratives. Le dénombrement quinquennal a donné, pour les 89 départements qui composent aujourd'hui l'empire, une population de 37 millions 382,225 habitants.

Dans toutes les branches d'administration, les caisses de retraite sont en pleine activité. Malheureusement, la retenue faite pour l'avenir pèse beaucoup sur le présent de la plupart des fonctionnaires ou employés qui ont grand peine, vu la cherté croissante de toutes choses, à tenir le rang dû à leur position et à leurs services. Il y a là une lacune qui ne peut manquer d'être bientôt comblée.

« Des subventions importantes ont puissamment aidé au développement de l'instruction primaire, de l'industrie et de l'agriculture. L'as-

sistance publique y a également puisé des ressources précieuses. Trois départements, les Alpes-Maritimes, l'Aveyron et la Creuse, ont ouvert de nouveaux dépôts de mendicité. L'Ardeche, la Loire et la Haute-Saône ont traité pour l'internement de leurs mendiants et de leurs vagabonds avec les établissements, déjà institués, d'Albigny et de Lons-le-Saulnier. La Dordogne, les Pyrénées-Orientales, la Savoie et le Haut-Rhin étudient des projets de construction et d'appropriation ayant le même but. Les dépôts ruraux de Seine-et-Oise et du Bas-Rhin ont commencé à fonctionner. Sur toute l'étendue de l'Empire, on compte déjà 44 départements où la mendicité est supprimée. Un projet de loi sur la mendicité doit être soumis, cette année, aux chambres. Rien ne saurait être plus utile, plus urgent même. Il n'y a qu'à consulter à cet égard les municipalités, les habitants des campagnes. »

A. BAYVET.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

La Haye, 30 janvier. Le nouveau ministère est ainsi composé: M. Thorbecke à l'intérieur; M. Stratauss aux affaires étrangères; M. Betz aux finances; M. Olivier à la justice; M. Blankon à la guerre, et M. Uhlenbeck aux colonies.

Saint-Petersbourg, 30 janvier. Le Journal de Saint-Petersbourg annonce que l'assemblée de la noblesse à Moscou a résolu d'appliquer le système électif à l'administration et à la justice. L'administration des impositions provinciales doit être retirée aux fonctionnaires de l'Etat pour être confiée à des fonctionnaires nommés par la voie des élections. Tous les propriétaires de 500 déniatines et les capacités en possédant 150 seraient éligibles.

Mexico, 27 décembre. La session du Congrès a été close le 15 décembre, après que le gouvernement a été investi de pleins pouvoirs. 52,000 gardes nationaux ont été appelés. Un nouveau ministère a été formé. De lourdes contributions sont imposées à tous les habitants.

Madrid, 29 janvier. On évalue à 300 millions de francs le produit de la

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 31 janvier 1862.

UN ACCIDENT DE CHASSE (1)

N° 23.

CHAPITRE X. (Suite.)

LE RENDEZ-VOUS.

L'abbé eut pitié de son agitation et l'emmena, comprenant que la laisser seule avec ses terreurs serait plus dangereux que lui céder. La nuit était sereine, et la lune commençait à argenter les gazons; à la faveur d'un rayon de cet astre, René vit de sa fenêtre, où il rêvait à Gabrielle et à leur prochaine union, deux ombres, qu'il crut reconnaître, se montrer un moment dans le parc, puis s'enfoncer dans l'obscurité. Inquiet, il se rendit à la bibliothèque, puis à la chambre de l'abbé; elles étaient vides; il alla frapper à la porte de Gabrielle; pas de réponse; il pénétra chez sa mère; personne non plus!

Pendant qu'il s'étonne et qu'il cherche, allons voir ce que devient la baronne Emilie.

A son retour à Olivette, après son dernier entretien secret avec Gabrielle, elle dit à son frère:

« Tu m'avais confié, Robert, le soin de tes intérêts; jugé si je t'ai bien servi. Dès hier j'ai éclairé

(1) La reproduction est interdite.

supposera que, séduite, puis abandonnée, vous en êtes réduite à cacher votre honte au fond d'un cloître. »

Et Gabrielle, tremblante pour sa réputation, épouserait Robert par nécessité; puis elle s'accoutumerait à lui et l'aimerait quelque jour peut-être, car il avait des qualités excellentes, et elle était, elle, d'un caractère à se plier à toutes les situations possibles.

Ce mariage laisserait le champ libre à M^{me} de Sombrelle pour entreprendre la conquête de René. Peu lui importait ce que penserait Gabrielle en apprenant qu'elle se rapprochait du prétendu assassin de son mari; peu lui importait même d'être démasquée aux yeux de son frère et de son amie, ce qui arriverait infailliblement dès que les jeunes époux causeraient ensemble de la mort de Gustave. Elle les connaissait bien: elle savait le comte trop généreux pour dénoncer une femme, et trop bon frère pour nuire à sa sœur. Gabrielle n'était pas plus dangereuse; une fois l'épouse de M. de Valbran, elle se ferait scrupule d'avoir encore une pensée pour un autre, et elle ensevelirait au plus profond de son cœur ses regrets et son repentir de sa faiblesse et de sa crédulité. Sans doute elle pleurerait son erreur, mais tout bas, et elle croirait de son devoir envers Robert de ne pas même tenter de détromper le mirrquis.

Vicomtesse de Lerchy.

(La suite au prochain numéro.)

vente des bois de l'Etat, décriée dernièrement. Lisbonne, 29 janvier. Le paquebot anglais Tyné, qui a quitté Rio de Janeiro le 8 courant, vient d'entrer dans le Tage et repart ce soir pour Southampton.

Marseille, 29 janvier. On mande de Constantinople, le 21, que la Turquie, appréhendant une descente de Garibaldi sur les côtes de l'Adriatique, un officier supérieur, membre du Darischava, doit partir ces jours-ci pour Mostar avec des instructions envoyées au généralissime et enjoignant à Omer-Pacha d'agir de concert avec le général autrichien Mamula, commandant de la Dalmatie, dans le cas d'un débarquement. On ajoute qu'il serait question d'envoyer Fuad-Pacha à Londres pour contracter un emprunt. Kupruzli-Pacha remplacerait Fuad-Pacha pendant l'intérim.

Athènes, 30 janvier. Un nouveau ministère, sous la présidence de M. Canaris, ayant été formé, une démonstration populaire a eu lieu en sa faveur. Les troupes ont été consignées; des patrouilles parcourent les rues.

Le Journal des Débats s'exprime ainsi à propos de l'augmentation des droits sur le sel et sucre :

« Au milieu du mouvement de progrès qui se manifeste dans le monde, ajourner ou mutiler les grandes entreprises d'utilité publique, se serait faire rétrograder et déchoir la France. Mais d'autre part, il est une vérité à laquelle des contribuables aussi intelligents que les Français ne peuvent fermer l'oreille : si nos générations veulent des chemins de fer multipliés, des ports munis de tout ce qu'exige un vaste commerce, les rivières améliorées et des canaux en bon état, il faut qu'elles se résignent à les payer en s'imposant.

« L'impôt sur le sel avait été réduit, en 1849, de 30 fr. à 10 fr. (par 100 kilogrammes); c'était bien. — L'impôt sur le sucre a été abaissé de même, au moment du traité de commerce, de 34 fr. à 30 fr.; on en avait eu un bon résultat : la consommation s'était accrue, elle devait croître encore.

« Mais lequel vaut le mieux de subir pour le sel une taxe de 20 fr. au lieu de 10, pour le sucre une de 42 fr. au lieu de 30 fr., et de voir en même temps le pays se couvrir du troisième réseau de chemins de fer, nos ports, nos fleuves et nos canaux se perfectionner, ou bien de maintenir intégralement les réductions de taxe votées en 1849 pour le sel, en 1860 pour le sucre, en se passant de tous ces travaux publics si désirés, ou en se résignant à n'en avoir qu'une maigre ration ? — La réponse n'est pas douteuse. Tout le monde dira : Payons le sel et le sucre un peu plus cher, mais que les travaux publics marchent et répondent aux besoins des populations.

« On est même fondé à dire que la surcharge ainsi imposée aux contribuables, et surtout aux plus nécessiteux est plus apparente que réelle. Toutes ses utiles entreprises en effet, activent l'industrie manufacturière et l'agriculture, développent les transactions, et excitent et fécondent le travail, et par cette activité même les populations ouvrières retrouvent bien au-delà de ce que leur prend le fiso par le moyen du sel ou du sucre qu'elles consomment. Une famille de six personnes consommera environ 48 kilogrammes de sel; la surtaxe lui fera payer 4 fr. 80 c. — Que faut-il pour balancer cette dépense? Deux journées de plus de travail, à 2 fr. 50 c. l'une, y suffiront, ou bien une hausse de salaire de 20 c. pendant vingt-quatre jours. Certes, l'influence heureuse qu'exerce un système de bonnes voies de communications va bien au-delà. — Camus

Corps Législatif.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. LE COMTE DE MORNAY. Compte-rendu de la séance du mardi 28 janvier.

La séance est ouverte à trois heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Aux termes de l'article 48 du décret impérial du 3 février 1861, appelle à siéger au bureau comme secrétaires provisoires, les quatre plus jeunes membres du Corps législatif présents, qui sont : MM. le comte de Cambacérès, le comte Léopold Le Hon, le comte de Boigne et le comte Joachim Murat. Ces membres prennent place au bureau.

M. LE PRÉSIDENT s'adresse au Corps Législatif en ces termes : Messieurs,

De quelque côté que les yeux se portent, un spectacle plein d'intérêt s'offre à nos regards. Il n'y a pour ainsi dire pas dans le monde, un seul gouvernement, un seul peuple, qui ne soit tourmenté par une crise profonde. Les vieilles sociétés se décomposent, les nouvelles se modifient; sur presque tous les points du globe, il n'y a pas un principe absolu qui ne soit démenti, pas un système qui ne se contredise. Là, l'excès de pouvoir fait des concessions à la liberté; ailleurs, l'excès de liberté cherche un refuge entre les mains d'un pouvoir fort. Au milieu de ce travail de transformation, et malgré les circonstances commerciales et agricoles les plus difficiles, la France est restée calme, confiante et prospère. N'avons nous pas, alors, le droit de conclure qu'en théorie comme en fait, nous possédons le gouvernement qui convient le mieux au caractère de notre nation. Notre Constitution a fait la part de chacun selon ses facultés et ses intérêts; elle a conservé à l'autorité son initiative et sa force, et elle accorde actuellement aux corps politiques un contrôle et une part d'influence qui les associent sincèrement à la direction des affaires. Elle a donc rempli son programme, puisqu'elle a donné au pays la confiance, l'ordre, le travail, sans arrêter ses pas vers la liberté.

Il faut bien le reconnaître, dans ces résultats, la

part du Corps Législatif est considérable, et sans vouloir plus que de raison faire la critique du passé, n'est-il pas permis d'examiner si les anciennes Constitutions ont produit les mêmes faits? Les Assemblées précédentes munies du droit d'initiative, n'ont engendré que des conflits entre les pouvoirs publics. Incapables de mesurer leurs efforts d'opposition, pour obtenir une réforme insignifiante, elles ont renversé les gouvernements qu'elles ne voulaient qu'avertir.

Vous, Messieurs, sans droit d'initiative, vous avez obtenu toutes les réformes que vous avez seulement indiquées. Votre modération a permis, sans crainte et sans danger, d'étendre vos prérogatives. Loin de diminuer le prestige et l'autorité du pouvoir, vous avez, au contraire, fourni à l'Empereur l'occasion de montrer au monde l'exemple d'une abnégation qui atteint plus sûrement la vraie grandeur que tous les calculs de l'orgueil humain.

Cette année encore, une réforme très importante vous met en possession d'un contrôle efficace sur les finances de l'Etat. L'ambition si naturelle de la part de chaque administration de voir son service amélioré et développé, trouvait une satisfaction trop facile dans le défaut d'unité, dans l'ouverture de crédits supplémentaires en dehors des sessions. L'Empereur a mis un terme à ces entraînements; il a voulu d'abord que le ministre des finances concentrât tout le contrôle des dépenses; et, par le sénatus-consulte que vous connaissez, il interdit toute ouverture de crédit en votre absence. Ces actes, d'une sage prévoyance, auront pour résultat de produire des économies et d'assurer le crédit public. Néanmoins, Messieurs, ne permettons pas à l'opinion de s'égarer; il est bon que le pays sache l'exacte portée des choses.

Il ne faut pas que la régularisation de l'avenir devienne injustement la condamnation du passé; il ne faut pas qu'on accuse nos finances d'avoir été jusqu'ici irrégulièrement administrées; l'ordre le plus rigoureux y a toujours régné, et vos commissions du budget l'ont toujours proclamé, même en réclamant énergiquement les mesures qui viennent d'être adoptées. Quant à la dette flottante, ainsi que l'Empereur vous l'a dit hier, elle n'a pas dépassé en proportion celle des règnes précédents, et elle a pour origine un emploi ou glorieux ou productif des ressources du pays.

Le gouvernement compte sur votre empressement à voter le projet de loi de la conversion des rentes, avant même la discussion de l'adresse. Chacun de vous sait que les mesures où la spéculation se mêle, et qui engagent de grands intérêts financiers, ont besoin d'être résolues sans délai et de ne pas être troublées par l'incertitude.

Je veux, en terminant, vous entretenir d'une question qui a été soulevée dans la session dernière, et à laquelle j'ai mûrement réfléchi, animé, comme toujours, du désir d'introduire dans les règlements et dans les habitudes de la Chambre tout ce qui peut donner à ses débats plus d'éclat et d'utilité; je veux parler des discours écrits.

Un discours écrit, quel que soit son mérite, arrive bien rarement en harmonie avec le point de la discussion. S'il est long et diffus, il glace le débat et se poursuit devant des bancs dégarnis. Dans ce cas, c'est le temps et la dignité de l'assemblée qui se trouvent sacrifiés à la prétention d'un seul. Si le discours est amer ou violent, il cause une irritation profonde, car rien ne produit une impression plus pénible que l'amertume calculée et la violence qui n'a pas l'excuse de l'improvisation.

La préparation écrite, qui semblerait être la compagnie obligée de la réflexion et du calme, n'a jamais été un apaisement politique, et l'on est frappé d'étonnement, quand on songe qu'aux temps les plus sinistres de notre histoire parlementaire, presque tous les discours étaient lus.

Le Parlement anglais, dont l'expérience et l'esprit pratique sont incontestables, interdit d'une manière absolue dans son sein la lecture d'un discours; à peine y tolère-t-il la lecture d'un document. Aussi les forces oratoires y ont peu à peu fait place à une discussion simple et presque familière, et quelques mots d'un homme de bons sens y sont toujours écoutés avec faveur.

Je souhaiterais que le Corps législatif voulût bien, dans son intérêt, adopter la même discipline. Quant à moi, voici comment j'entends mes devoirs et mes droits de président; je ne me considère que comme l'interprète des volontés de la Chambre; je dois faire écouter avec respect tout ce qui lui plaît d'entendre; mais je ne laisserai plus continuer la lecture d'un discours devant une Chambre inattentive ou déserte. Nos discussions sont faites pour nous éclairer et non pour figurer au Moniteur. Le compte-rendu ainsi que la sténographie ne sont pas établis pour recueillir des manuscrits.

J'espère que la Chambre appréciera le sentiment qui me dirige. Depuis le jour où j'ai été appelé à l'honneur de la présidence, le but constant de mes efforts a été d'accroître son influence et sa considération, et de gagner sa confiance en m'imposant pour règle la plus consciencieuse justice et la plus scrupuleuse impartialité. (Bryants applaudissements.)

Les documents diplomatiques déposés au Sénat et au Corps législatif, sont :

- Affaires d'Italie; Affaires de Rome; Affaires de Syrie; Affaires des Principautés; Affaires des Etats-Unis; Affaires du Mexique.

Les documents concernant les affaires de Rome confirment les négociations nouvelles dont on a parlé en dernier lieu, mais confirment aussi le refus absolu du Saint-Siège. (Temps)

Chronique locale.

Le Moniteur de jeudi, 30 janvier, porte les nominations judiciaires suivantes :

Conseiller à la cour impériale d'Agen, M. de Parades, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Pellefigue, décédé.

Substitut du procureur général près la cour impériale d'Agen, M. Cavalier, procureur impérial près le tribunal de première instance de Gourdon, en remplacement de M. de Parades, qui est nommé conseiller.

Procureur impérial près le tribunal de première instance de Gourdon (Lot), M. Fournié, substitut du procureur impérial près le siège de Cahors, en remplacement de M. Cavalier, qui est nommé substitut du procureur général.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Cahors (Lot), M. Destanne de Bernis, substitut du procureur impérial près le siège de Figeac, en remplacement de M. Fournié, qui est nommé procureur impérial.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Figeac (Lot), M. Roux (Bertrand), avocat, en remplacement de M. Destanne de Bernis, qui est nommé substitut du procureur impérial à Cahors.

MM. Vernier, de Saint-Germain, le comte Joachim Murat, le baron Jérôme David, le comte Lepelletier d'Aunay, le marquis de Talhouet sont proclamés secrétaires définitifs du Corps législatif.

Par arrêtés préfectoraux du 29 janvier 1862 la mairie d'Alvignac a été réorganisée de la manière suivante :

M. Bennet (Victor), adjoint a été nommé maire; — M. Branche (Antoine), fils a été nommé adjoint.

Un arrêté préfectoral a fixé au lundi, 17 mars prochain, l'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'instruction primaire, et au jeudi, 20 du même mois, celui des aspirants.

Par décision ministérielle du 27 janvier, M. Houlié (Joseph), conducteur principal des ponts et chaussées, attaché au service ordinaire du département du Lot, est passé au service de la navigation du Lot, à la résidence de Figeac.

M. Cavarrot (François), conducteur auxiliaire, attaché au service de la navigation du Lot dans ce département, est passé au service ordinaire en résidence à Souillac.

Par arrêté de M. le Préfet de la Charente, en date du 28 janvier 1862, M. Plantade (Jean-Joseph-Prospère-Henri) a été nommé surnuméraire des contributions indirectes dans le département de la Charente.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

De la ville de Cahors, pendant l'année 1861.

Table with 2 columns: Category and Count. Rows include: Garçons (176), Filles (171), Sexe masculin (198), Sexe féminin (189), Nombre de naissances (347), Nombre de décès (384), Différence au profit des décès (37), Nombre de mariages (110).

M. le docteur Jules Guyot, chargé par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics d'une mission viticole, doit se rendre cet hiver dans plusieurs départements du midi, notamment dans celui du Lot.

On nous écrit de Catus : Les jeunes gens de notre ville, ont, depuis bien longtemps, l'habitude de se livrer durant les carnivals, à des danses, qu'ils accompagnent de chants. Cette année ne fait pas exception aux

précédentes; et toute la jeunesse de Catus se réunit, le soir, et parcourt la ville en exécutant des danses et des chœurs. Le 30 janvier, les choses se passaient comme à l'ordinaire, quand la Gendarmerie croit de son devoir de défendre aux jeunes gens de chanter. Sans tenir trop de compte de cet avertissement, nos troubadours continuent leurs mélodies; mais la Police les trouble de nouveau et les arrête presque tous. Les cris, les murmures éclatent aussitôt: En un instant tout Catus est dans la rue Barnabé, où avait lieu cette scène. Les affaires se seraient peut-être gâtées sans l'intervention de M. le Maire Caviolle, qui, après quelques instants de délibération avec M. le Juge de paix, annonça qu'il accordait à la jeunesse la permission de chanter et de danser chaque soir, jusqu'à neuf heures. Ces paroles, comme on le pense bien, furent pour ainsi dire, anéanties sous les cris mille fois répétés de Vive M. le Maire! vive M. Caviolle!

Le 27 janvier dernier, vers sept heures du soir, le nommé Labrunie (Léonard), âgé de 75 ans, cultivateur à Carrols, commune de Vayrac, a été trouvé mort dans son domicile.

Ce vieillard habitait seul une maison isolée. Le soir, Bergognoux, son plus proche voisin, entendant, lundi dernier, l'âne de Labrunie, braire d'une façon extraordinaire, s'empressa d'aller frapper à la porte de la maison; ce fut en vain. Il partit aussitôt pour Mézels et, en compagnie des parents de Labrunie, il revint à Carrols. La porte fut ouverte, et on trouva le vieillard étendu mort auprès de son lit.

L'autopsie du cadavre démontra que cette mort avait été occasionnée à la suite d'un anévrisme.

Pardécrets impériaux rendus le 25 de ce mois, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des cultes, en conformité de la loi des finances du 28 juin 1861, les traitements des fonctionnaires ci-après désignés ont été fixés ainsi qu'il suit, à partir du 1er janvier 1862 :

Table with 2 columns: Position and Salary. Rows include: Professeurs du collège de France et du Muséum d'histoire naturelle (7,500 fr.), Professeurs de la faculté des Sciences et de la faculté des Lettres de Paris (traitement fixe) (7,500), Inspecteurs d'académie (1re classe, département) (5,500), Inspecteurs d'académie (2e classe, département) (5,000), Inspecteurs d'académie (3e classe, département) (4,500).

Une circulaire de M. le ministre de la guerre contient les modifications et dispositions suivantes concernant la position des agents préposés à la garde et à la surveillance des bâtiments militaires.

Les agents dont il s'agit formeront deux catégories : la première comprendra ceux qui sont préposés à la garde et à la conservation des bâtiments du casernement; ils porteront, à l'avenir le titre de caserniers. La seconde comprendra ceux qui sont affectés aux hôtels divisionnaires ou des grands commandements. Ces agents seront désignés sous le nom de concierges des hôtels des quartiers-généraux.

La dénomination de casernier sera mise immédiatement en usage dans les écritures et sur les inscriptions des bâtiments.

Les caserniers qui tiennent cantine, soit parce qu'ils jouissaient de cette tolérance avant la circulaire ministérielle du 7 novembre 1853, soit qu'ils aient été autorisés en vertu de décisions ministérielles spéciales, pourront continuer à tenir cantine, si l'autorité militaire n'y met pas d'opposition.

Les caserniers qui auraient été autorisés à vendre de menus objets de mercerie aux soldats devront cesser ce commerce immédiatement ou, au plus tard, le 1er avril prochain.

Les concierges des hôtels des quartiers-généraux, les éclusiers, gardiens et, en un mot, tous ceux des agents qui ne sont pas caserniers proprement dits, ne devront pas porter l'uniforme.

Le Journal d'agriculture progressive annonce qu'un moyen très simple pour se débarrasser de la poussière résultant du battage par les machines, vient d'être communiqué par M. Mélayer, constructeur-mécanicien à la Haye-Frossard-en-Bréal, à la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine.

Ce moyen consiste à placer, à l'aide de vis, à l'extrémité de la planche qui forme la partie supérieure de la bouche du batteur, une planchette en bois mince, de 4 à 5 centimètres de hauteur, inclinée de telle façon qu'elle renvoie dans le batteur lui-même la lame d'air et la poussière qui, sans cette addition, sont chassées sur la planche horizontale formant la partie inférieure de la bouche ou l'extrémité du tablier.

Au moment de la conversion de la rente à 4 1/2 0/0 bien des capitaux vont se trouver déplacés et par conséquent disponibles. Nous rappelons à nos lecteurs que la COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, dont le siège est à Paris, rue Richelieu 87, constitue des rentes viagères à des taux très avantageux.

Les garanties qu'offre cette Compagnie, la plus ancienne de toutes les Compagnies françaises, donnent toute sécurité aux rentiers. Elle possède 35 millions entièrement réalisés, dont 13 millions en immeubles; et nulle part le rentier ne trouvera des avantages plus réels, et plus de facilité pour toucher ses arrérages; puisqu'il pourra le faire sans certificat de vie à Paris et dans toutes les principales villes de France.

Nous extrayons d'un article de la Science pour tous quelques indications sur l'emploi du chlorure de chaux pour éloigner des maisons les rats et les souris, et on en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons.

« Une pièce où se trouve du chlorure de chaux, dit ce journal, est aussitôt désertée par les rats et les souris, et on en a fait l'expérience avec un succès étonnant dans un vaste hôtel de Nuremberg. Le chlorure de chaux préserve aussi parfaitement les plantes des insectes, et il a suffi d'en arroser les champs de choux pour mettre en fuite les puces de terre, les chenilles et les papillons.

« Lorsqu'on veut se servir du chlorure pour éloigner les chenilles des arbres fruitiers, on en prend une partie que l'on mêle avec une 1/2 partie de saindoux, et l'on forme de tout une pâte que l'on enveloppe dans de l'étoffe et que l'on suspend autour du tronc de l'arbre. Toutes les chenilles se laissent tomber des branches et ne tentent pas de remonter par le tronc. Des papillons même fuient l'arbre dont les feuilles ont été aspergées d'eau chlorurée. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 janvier 1862.

49 Versements dont 3 nouveaux 2,875 f »
12 Remboursements dont 5 pour solde 4,122 87

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05; 2^e catégorie, 95.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 85; 2^e catég., 75.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{er} 20; 2^e catégorie, 1^{er} 10.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{er} 15; 2^e catégorie 1^{er} 05.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861.

1^{re} qualité 43 c., 2^e qualité 40 c., 3^e qualité 36 c.
Pour la Chronique locale: A. LAYTOU.

Revue du Théâtre.

Dimanche la direction nous donnait les *Pauvres de Paris*, ainsi qu'un vaudeville déjà joué, *J'ai perdu mon Eurydice*.

Cette représentation a été un vrai succès pour notre troupe dramatique. Tous nos artistes ont rivalisé de zèle; tous ont été à la hauteur de leurs rôles.

Nous n'essaierons pas d'analyser le drame de M. Barrière; tous les développements dans lesquels nous pourrions entrer, ne donneraient qu'une idée bien incomplète, ne seraient qu'une image bien pâle de cette pièce si bien conduite, si émouvante si vraie. Il faut la voir jouer. Il faut voir ces belles scènes habilement amenées, naturelles, et qui dénotent chez leur auteur, une grande expérience de la vie, une parfaite connaissance du cœur humain. D'un côté, c'est la misère, qui nous apparaît dans tout ce qu'elle a de plus horrible, de plus navrant; de l'autre, c'est la cause même de cette misère: l'usurpateur qui s'élève, qui s'enrichit aux dépens de bien des familles; le vice qui roule sur l'or, alors que ses nombreuses victimes vont chercher dans le suicide, un terme à leurs souffrances.

Et autour de ces tableaux si sombres, les plus tendres sentiments trouvent aussi leur place: c'est une amitié sincère, née sur les bancs du collège, et que rien ne peut rompre; un amour pur, qui date de l'enfance, et qui s'accroît chaque jour davantage; l'amour plus divin encore, d'une mère pour ses enfants, qui se déroule à nos yeux dans tout ce qu'il a de plus grand, de plus sublime; enfin la probité, chancelante, il est vrai, et que l'or va bientôt chasser d'un cœur donné au plaisir, mais qui sort pourtant triomphante de la lutte, pour confondre le vice enrichi, et rétablir dans ses droits la vertueuse pauvreté.

Tel est à peu près le sens général de ce drame admirable, dont l'interprétation difficile et cependant si heureuse, a valu à MMmes Rivière, Mariani, Kermann et Cor, de chaleureux applau-

dissements. M. David a rempli son rôle de Planterose avec une verve et un entrain qui lui ont mérité les applaudissements unanimes des spectateurs. A lui surtout l'honneur de cette soirée.

M. Raoul a acquis dans les rôles de Pierre et d'André Vernier, les droits les plus légitimes à l'estime du public Cadurcien. Décidément, cet artiste ne se ressent plus de la température; son thermomètre monte toujours.

Quant à Georges, il joue le sentimental aussi bien que le comique, il nous en a donné la preuve dans le rôle de comte de Rocquefeuil.

Nous croyons, nous aussi, exprimer, non-seulement une opinion personnelle, mais encore celle de tout un public intelligent, de trop bon goût pour applaudir les gestes et les mots mal appliqués, en répétant, une fois de plus, que Georges, jugé beaucoup trop sévèrement, n'en reste pas moins aux yeux de tous, un artiste de mérite, un comique spirituel. — Et cette opinion, nous la soutenons avec d'autant plus de force, que pas une voix sérieuse ne s'est élevée autour de nous pour la controverse, si ce n'est celle... de notre confrère du *Courrier du Lot*!

La représentation de jeudi avait attiré fort peu de monde; les premières sont toujours presque vides; mais n'insistons pas sur ce point, il vaudrait autant prêcher dans le désert....

Louis LAYTOU.

TRIBUNAUX.

Un drame horrible se déroule en ce moment devant la cour d'assises de l'Ain. — Les époux Dumollard, accusés de nombreux assassinats, viennent répondre de leurs actes devant la Justice. La lecture de l'acte d'accusation, n'a causé aucune émotion à Dumollard; sa femme a paru fortement impressionnée.

La fille Pichon, comme on sait, mit sur la trace des crimes dont Dumollard se serait rendu coupable. Échappée elle-même à une tentative d'assassinat, voici ce que nous lisons à son sujet dans l'acte d'accusation:

« Le samedi 26 mai dernier, vers onze heures du soir, une femme frappait précipitamment à la porte du sieur Joly, habitant le village de Balan et lui demandait asile et protection contre un assassin aux mains duquel elle venait, disait-elle, d'échapper miraculeusement. La terreur imprimée sur ses traits, le désordre de ses vêtements, les traces de contusions qu'elle portait sur diverses parties du corps, tout révélait la réalité et la gravité du danger qu'elle avait couru.

« Cette femme étrangère au pays se nommait Marie Pichon, veuve Bertin. Conduite immédiatement par le garde de la commune de Balan à la brigade de gendarmerie de Montluel, elle fit bientôt connaître tous les détails du guet-apens dont elle avait failli devenir la victime. Elle arrivait de Lyon où elle était placée comme domestique chez les mariés Devaux.

« Dans la journée même, elle avait été accostée sur le pont de la Guillotière par un homme de la campagne vêtu d'une blouse bleue, coiffé d'un chapeau noir de haute forme, d'une taille un peu voûtée, et portant à la lèvre supérieure une cicatrice et une tumeur assez apparentes. Après lui avoir demandé l'adresse d'un bureau de placement, cet individu, liant conversation avec elle, lui dit qu'il était jardinier dans un château de Montluel, qu'il avait été envoyé à Lyon par son maître avec mission de lui ramener à tout prix une fille domestique.

« La place était des plus avantageuses; à un gage annuel de 250 fr. se joignaient de nombreuses étrennes. Le travail y était peu pénible, et consistait en grande partie dans les soins à donner à un bétail composé de deux vaches et d'une génisse. Au dire de l'inconnu, Marie Pichon serait sans doute agréée dans cette maison, mais il fallait préparer de suite ses effets et partir immédiatement.

« Séduite par ces propositions autant que par la simplicité et la franchise apparentes de son interlocuteur, Marie Pichon avait accepté. Quelques heures après, accompagnée de son guide et munie de sa malle, que celui-ci avait aidé à retirer de la maison où elle l'avait laissée en dépôt, elle descendait à l'embarcadere du chemin de fer de Genève qui devait la conduire à Montluel. Il était nuit lorsqu'ils arrivèrent à cette dernière station.

« L'inconnu, chargeant la malle sur ses épaules, exhorta Marie Pichon à le suivre, lui annonçant qu'ils allaient prendre des chemins de traverse pour arriver plus tôt à leur destination. Tout à coup, après avoir suivi assez longtemps des chemins creux et couverts, après avoir traversé plusieurs terres cultivées, l'inconnu s'arrêta au milieu d'un champ ensemencé de colza et y déposa la malle dont il est chargé, en disant qu'il est hors d'état de la porter plus loin, et qu'il viendra la chercher le lendemain avec la voiture du château. Puis il reprend sa marche, cherchant à rassurer sa compagne, à qui l'abandon de sa malle inspire une certaine inquiétude.

« Après avoir franchi un pont tubulaire la voie ferrée dont ils s'étaient d'abord éloignés, ils gravissent ensemble une colline déserte; malgré l'obscurité qui les entoure, Marie Pichon remarque le mouvement de son conducteur qui semble vouloir la laisser passer devant lui. Elle l'a déjà vu chercher à s'armer en marchant d'un pieu planté dans une vigne. Elle l'aperçoit peu d'instants après se baisser à plusieurs reprises comme pour ramasser une des pierres dont le sol est jonché. A quelques pas plus loin, elle lui voit passer sa main sous sa blouse comme pour y apprêter une arme. Surexcitée par la frayeur, elle s'arrête alors et lui dit:

— Je vois que vous m'avez trompée; je n'irai pas plus loin.

— Nous sommes arrivés, lui répond l'inconnu, et il étend en même temps les bras dans la direction de sa victime; celle-ci voit suspendue au-dessus de sa tête une corde munie d'un nœud coulant.

« Par un mouvement instinctif, elle lève les deux mains pour se préserver, et, laissant tomber un carton, un parapluie, qu'elle portait, repousse violemment son agresseur. Arrêté dans sa chute, l'engin meurtrier n'a atteint que son bonnet, qu'il a enlevé. Marie Pichon prend aussitôt la fuite en appelant du secours. Elle tombe, se blesse au poignet et au visage, mais se relève soudain en entendant les pas du malfaiteur qui la poursuit. Elle court au hasard, éperdue, dans les ténèbres, parvient jusqu'à la ligne du chemin de fer, dont elle escalade et franchit la clôture, et, guidée enfin par la lumière qu'elle voit briller dans une habitation, arrive, meurtrie et ensanglantée, jusqu'au village de Balan, d'où le récit de cet audacieux guet-apens, se répandant bientôt dans les environs, y sème partout l'anxiété. »

L'interrogatoire de Dumollard est très chargé. L'accusé se défend en disant qu'il amenait les filles de service hors de Lyon pour des individus qui l'avaient menacé de mort en cas de désobéissance. — Nous ferons connaître le résultat de cette affaire.

A. LAYTOU.

Paris.

Paris, 31.

Les ministres se sont réunis le 29 janvier, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— L'Empereur a reçu en audience particulière M. Moreau-Christophe, qui a remis en manuscrit à Sa Majesté une Etude historique sur la Gaule et les Gaulois avant la conquête de César, sujet auquel s'intéresse tout spécialement Sa Majesté, comme on sait.

— On dément positivement dans les hautes sphères diplomatiques, le bruit d'une candidature de l'archiduc Maximilien d'Autriche au trône du Mexique.

— Quelques spéculateurs, peu scrupuleux en matière d'agio, ont essayé de répandre le bruit de la mort de S. S. le pape Pie IX. Les dépêches de Rome annoncent que le souverain pontife jouit d'une santé excellente.

— On dit que les cabinets de Turin et de Paris sont d'accord pour l'abstention de toute attaque contre la Vénétie.

— Mgr. l'archevêque de Paris, accompagné de son clergé, a fait avant hier une visite au nonce du Saint-Père. On dit l'abbé Coquerneau, aumônier de la flotte, assez souffrant.

— On assure que les signatures affluent pour la pétition adressée au Sénat par les imprimeurs de Paris, dans le but d'obtenir une modification des lois qui régissent la presse.

— On parle d'une combinaison qui rendrait à M. Emile de Girardin le direction de la Presse. M. Rouy serait titulaire de la rédaction en chef. M. de Girardin, en concourant aux travaux du journal, amènerait avec lui d'autres collaborateurs.

— Le conseil d'Etat vient d'être saisi, par les ordres de l'Empereur, de l'examen d'un projet de loi qui a pour objet d'accorder au général de division Cousin-Montauban, comte de Palikao, une dotation annuelle de 50,000 fr., à titre de récompense nationale. (*Moniteur*)

— M. le général comte de Lorencez est arrivé ce matin à Cherbourg venant de Paris. Il s'est embarqué aujourd'hui-même avec tous les officiers de son état-major sur la corvette à vapeur le *Forfait*, qui prendra la mer dans la soirée, ou, au plus tard, demain matin, 29 janvier.

— Les dépêches de Toulon, reçues à Paris, annonçant que toutes les troupes qui doivent s'embarquer dans ce port y sont arrivées le 28 et que leur embarquement s'effectuera le 29. Les troupes d'Oran commenceront également à s'embarquer le 29 janvier.

— Le nonce du Pape, monseigneur Chigi, s'est installé à la Nonciature dont le siège est à Paris, rue de l'Université, dans l'ancien hôtel du maréchal Soult. Cette demeure est l'une des plus vastes et des plus commodes du faubourg Saint-Germain.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

L'opinion commence à comprendre la nécessité de dissoudre la Chambre et de modifier le ministère. Le Parlement perd son temps dans des interpellations irritantes, qui n'aboutissent à rien, et le ministère ne fait rien.

Les nouvelles de Rome annoncent que le Saint-Père aurait déclaré qu'il n'enverrait pas de nonce à Saint-Petersbourg jusqu'à ce que le gouvernement russe ait rendu la liberté au chanoine Bialobrzski, aux prêtres détenus dans la citadelle de Varsovie et à ceux qui sont déportés en Sibirie. Le Pape, dit-on, voudrait des garanties de la part de la Russie. — Les premiers actes du nouvel archevêque de Varsovie sont attendus avec impatience au Vatican.

On dément que les trois cardinaux Patrici, Mathi et Reisch se soient rendus chez le Saint-Père pour représenter le mouvement polonais comme démagogique.

Les nouvelles de Naples du 25 annoncent une agitation croissante. On ajoute qu'en Sicile, la prochaine abolition de la lieutenance serait le signal de désordres. Les associations démocratiques se multiplient dans les provinces napolitaines, et le journal le *Plebiscite* annonce la prochaine arrivée de Garibaldi; mais le fait est douteux.

Le chef de bande Cipriano Lagala a été arrêté le 22 près de Capoue.

A Rome, le 25, le journal la *Correspondance* déclare que Mgr de Bellegarde n'a reçu aucune mission pour l'Autriche, et que Mgr Chigi n'est chargé d'aucune lettre autographe pour la France.

AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 23 janvier:

On affecte de dire, dans nos cercles officiels, que l'Autriche n'a aucune intention belliqueuse contre l'Italie et ne veut nullement amener un conflit sur le Mincio. Le fait est cependant qu'on se dispose à ouvrir une campagne diplomatique très-vive contre le Piémont. On prétend que le prince Metternich a reçu l'ordre de demander au cabinet des Tuileries un désaveu formel de l'attitude de la cour de Turin, vis-à-vis de l'Autriche. On ajoute que le cabinet de Vienne profitera de l'occasion pour rappeler aux puissances qu'il considère toujours les stipulations de Villafranca et le traité de Zurich comme la seule base de l'organisation de l'Italie.

L'ex-roi de Naples a déclaré qu'il accepterait l'hospitalité autrichienne si les circonstances l'obligeaient à quitter sa résidence actuelle.

POLOGNE.

VARSOVIE. — Le journal officiel contient la démission, sur sa demande, du général Fersen, gouverneur civil du département d'Augustowo.

D'après un bruit généralement accrédité, le marquis Wielopolski reviendrait bientôt à Varsovie comme commissaire impérial pour le règlement de la question des paysans dans le royaume.

Le nouveau règlement concernant les écoles du royaume, fixe à cinquante le maximum des élèves pour chaque classe.

Le prêtre Piralski, le même qui, le 15 octobre, pendant l'attaque faite sur la cathédrale, s'était avancé vers la troupe la croix à la main, vient, sur le jugement rendu par le tribunal militaire, d'être conduit à la forteresse de Saint-Petersbourg pour y subir sa peine. (*Gazette de Silésie*.)

RUSSIE.

On écrit de Saint-Petersbourg, 22 janvier:

Nos embarras financiers sont plus considérables qu'on ne le croit généralement, et le bilan officiel des douanes prouve que la production nationale est aussi cruellement atteinte. L'importation annuelle s'élève à 96,300,000 roubles, l'exportation à 41,500,000 roubles; par conséquent, l'importation dépasse l'exportation de 55 millions. La disparition de l'or et de l'argent, des faillites nombreuses, la fermeture des fabriques les plus considérables, la diminution énorme de la production, voilà la situation actuelle de la Russie, et cela tient principalement à la politique d'hésitation qui se borne jusqu'à présent au changement de personnes sans réaliser aucune réforme sérieuse.

La situation financière est telle que le gouvernement a dû recourir à la création d'impôts et à l'augmentation des anciens.

ESPAGNE.

Dans la chambre des députés, le général O'Donnell a complètement approuvé la conduite du général

Serrano, qui a proclamé l'occupation de Vera-Cruz au nom des trois puissances.

TURQUIE.

Constantinople, 22 janvier. — La Porte s'occupe toujours activement des diverses réformes projetées. Des commissions mixtes étudient les impôts sur le sel, le tabac et les spiritueux, ainsi que l'organisation d'agents de change et de courtiers. Les changes baissent; les livres turques sont à 202 et les consolidés à 75.

Pour extrait : A. LAYTO

MM. Lacroix, chef d'escadron à l'état-major de la division de cavalerie de la garde impériale, et Roussel, capitaine à l'état-major de la 3^e division d'infanterie du 1^{er} corps d'armée, sont nommés à des emplois de leur grade à l'état-major du corps expéditionnaire du Mexique.

— L'Empereur a fait remise à M. Fabiani, rédacteur en chef de l'*Observateur de la Corse*, de l'emprisonnement qui lui restait encore à subir.

Pour extrait : LAYTOU.

Dernières nouvelles.

Paris, 31 janvier.

Une dépêche de Cherbourg, du 30 au matin, annonce que le temps affreux qui règne sur la côte a arrêté le départ des navires de guerre, à bord desquels sont embarqués des troupes composant le corps expéditionnaire du Mexique. Néanmoins, la corvette à vapeur, le *Forfait*, dans la journée du 29, a profité d'une embellie, pour prendre la mer, et a fait route à destination de la Vera-Cruz. Le général comte de Lorencez, commandant du corps expéditionnaire, a pris passage sur le *Forfait* avec tous les officiers de son état-major.

Le vaisseau à vapeur le *Turenne*, dont la seconde batterie a été supprimée pour faire plus de place pour les troupes, a reçu l'ordre de prendre deux bataillons du 99^e, attendus de Caen le 31, à six heures du matin. Le 12^e bataillon de chasseurs à pied, le service médical et une partie des services administratifs, ont commencé le 30 au matin à s'embarquer sur la frégate à vapeur le *Darien*, venue de Lorient et armée en transport. D'après les instructions envoyées de Paris, tous les navires de guerre, en ce moment en rade, devraient avoir quitté le Cherbourg aujourd'hui, 1^{er} février, avant midi.

(Havas.)

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 31 janvier 1862.

- 1 roulier a été condamné à 10 f. d'amende pour défaut de guides.
- 1 autre roulier à 10 fr. et un jour de prison pour s'être endormi sur sa charrette.
- 2 meuniers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
- 2 propriétaires à 5 fr. pour rixes, voies de fait et violences légères sur la voie publique.
- 4 habitants à 15 f. pour bruit et tapage nocturne ayant troublé l'ordre public.
- 1 portefaix à 11 fr. pour rixe, voie de fait et violence légère sur la voie publique.
- 9 marchands épiciers à 1 fr. chacun pour étalage de marchandises sur la voie publique.
- 3 habitants à 1 fr. chacun pour jet d'eau sur la voie publique.
- 2 revendeuses à 1 fr. chacune pour achat avant l'heure sur la place du Marché.

- 3 revendeuses à 1 fr. pour achat sur les avenues de la ville.
- 2 revendeuses, à 5 fr., même motif (en récidive).
- 1 habitant à 1 fr. pour défaut de ramonage à la cheminée de sa maison.
- 1 forgeron à 2 fr. pour avoir conduit un cheval au trot sans bridon.
- 1 habitant à 3 fr. pour divagation d'un cochon sur la voie publique.
- 1 propriétaire à 3 fr. pour avoir fait un empiérement dans un chemin public.
- 1 propriétaire à 1 fr. pour abandon d'une charrette sur la voie publique, sans être éclairée.
- 8 habitants à 1 fr. chacun pour défaut de balayage.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont de nouveau en voie de baisse. Le disponible vaut 77 à 76; le courant des mois 76 à 75; les 4 mois chauds 79 fr. l'hectolitre à 90 degrés en entrepôt. Les 3/6 du Languedoc sont sans variation de 100 à 105 fr. l'hectolitre à 86 degrés.

Les eaux-de-vie, à Paris, ont donné lieu à quelques petites affaires, mais elles n'ont pas eu assez d'importance pour apporter la moindre modification aux cours. Dans ces pays de production, la tendance est toujours à la hausse, mais il ne se traite que des bagatelles.

Les vins nouveaux ont des arrivages très importants par les voies ferrées; les propriétaires expédient à Paris leurs produits, espérant en tirer un meilleur profit qu'en les conservant au vignoble; mais jusqu'à présent les affaires n'ont pas pris le développement sur lequel on comptait pour la fin de janvier. L'espérance de voir le réveil des transactions est encore ajournée, mais les détenteurs restent fermes dans leur opinion de voir les cours s'élever davantage au moment où la demande se manifesterait.

Condom, 25 janvier.

A notre marché quelques transactions ont eu lieu; on peut évaluer à quatre-vingts pièces environ les quantités traitées en Haut-Armagnac et Ténarèze. Les Bas-Armagnac font entièrement défaut, et ne donnent par conséquent lieu à aucune transaction.

Vins rouges et blancs toujours délaissés.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains.—Samedi, 1^{er} février.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	700	223	29 ^f 98	78 k. 240
Mais.....	233	132	16 ^f 68	

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE:
Bœufs, 1502. Chevaux, 6. Mulets, 7. Anes, 46.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

30 janvier 1862.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	71	>	>
4 1/2 pour 100	99 40	>	>
Obligations du Trésor ..	463 75	>	>
Banque de France	3000	>	>

31 janvier.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	71 05	>	>
4 1/2 pour 100	99 40	>	>
Obligations du Trésor ..	465	>	>
Banque de France	2990	>	>

1^{er} février.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100	71 40	>	>
4 1/2 pour 100	99 30	>	>
Obligations du Trésor ..	465	>	>
Banque de France	3000	>	>

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 30 janv. Garry (Baptiste), naturel.
- 31 — Teyssière (Maurice).

Mariages.

- 29 — Laborerie (Jean-François) cordonnier, et Francoual (Marie).
- 29 — Lacrouts (Jean), appareilleur, et Molinié (Françoise).

Décès.

- 1^{er} février. Andrieu (Marguerite), veuve Banel, 60 ans

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Théâtre de Cahors.

Dimanche, 2 février 1862.

Rose de Montal, pièce en 5 actes et en vers, par M. Léon Valéry (de Cahors.)

La Diplomatie du ménage, comédie en un acte.

Les Troubadours, opérette bouffe en un acte. On commencera à 7 heures 1/2 précises.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N° 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

Le sieur FERANDO a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de mettre en exploitation la belle Briqueterie de la veuve Alazard, renommée par la bonne qualité de ses produits.

Comme par le passé, cette briqueterie s'efforcera de fournir une qualité de tuiles supérieure à ce qu'on peut trouver de bon à Cahors et aux mêmes prix que chez les autres fabricants.

Un four à chaux est joint à la briqueterie, et la qualité de cette marchandise est assez connue en ville, pour n'avoir pas ici à la faire ressortir.

M. FERANDO continue toujours son commerce de charbon en gros et en détail.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE
J. U. CALMETTE, A CAHORS.

L'Art de découvrir les **SOURCES**, par M. l'abbé Paramelle, 2^e édition, 1 vol. in-8°..... 5 fr.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.
PRIX : 1 FRANC.

AVIS

Les sieurs MANDELLI, frères, ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent de recevoir, cette année, de Paris, un bel assortiment d'articles nouveautés pour étrennes.

Ces articles sont des plus frais des plus élégants et des plus variés.

En conséquence, ils invitent le public à visiter leur magasin, convaincus, d'avance, qu'ils sont à même de satisfaire à l'exigence de tous les goûts.

Vente à prix fixe et modéré.

Galerie Bonafous, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

A LA VILLE DE CAHORS HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, M^d TAILLEUR

A l'honneur de prévenir le public qu'arrivant à la fin de la saison, il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites; elles pourront s'habiller à des prix très-modérés. Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

A VENDRE

Une Monte composée de deux forts et beaux baudets, race du Poutou, appartenant à Jean-Louis Pagés, propriétaire, au village de La Ponce, commune d'Aynac, canton de Lacapelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon: 50 c. et 1 fr. A Cahors, chez BAYLES, opticien.